

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Présents** : Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS, Stéphanie COULOMB, Mylène AGUILA, Sandra SAMPAIO, Jérôme PUCHOIS, Thierry BONCOURRE, GABRIEL Abilio, CHIBLI Aziz

**Absent** : Patricia MOUSSONNE

**Pouvoirs** : Sabrina GATHELIER a donné pouvoir à Jérôme PUCHOIS  
Maud KUCZMA a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB  
Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO

**Secrétaire de séance** : Aziz CHIBLI

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

#### **Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques.

N'ayant pas de remarques, Monsieur le Maire considère ce compte rendu approuvé.

#### **1 – Délibération sur le choix de l'architecte pour la construction de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

Thierry BONCOURRE informe l'assemblée sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle mairie. Un rapport d'analyse des offres a été rédigé. Une consultation de 7 architectes a été lancée le 3 décembre 2021 pour le choix d'un maître d'œuvre. La publicité a été faite par le site de la dépêche des marchés publics. La date limite de la remise des offres était limitée au 14 janvier 2022.

Thierry BONCOURRE énumère les 7 cabinets d'architectes consultés :

- TOCRAULT et DUPUY
- ROUSSEL
- Claude LAYE
- Elsa CALVET
- Cabinet 23 ARCHITECTURE

- LP Architectes
- Bernard MONIER

Il informe que 4 cabinets ont déposé leur dossier de candidature et d'offre dans le délai fixé dans la lettre de consultation. Les candidatures sont arrivées dans les délais et vont être présentées conformément à la lettre de consultation.

Il rajoute qu'une analyse des offres a été réalisée par la commission d'appel d'offres SELON 3 critères : le prix (pondération de 40 %), le délai (pondération de 20% ) et la valeur technique (pondération de 40%).

**Thierry BONCOURRE** donne la parole à Sébastien POUX afin qu'il présente l'analyse.

**Sébastien POUX** rappelle que les élus sont en possession de ce rapport d'analyse. Cette analyse a permis de choisir un maître d'œuvre selon des critères (délai, prix et valeur technique). Une note est attribuée selon les critères qui a une note de 1 à 10 puis une pondération est appliquée. Cette pondération permet d'obtenir une note sur 10 qui engendrera un classement afin de donner la chance à tous les candidats. Il rappelle que le choix ne se fait pas forcément sur l'entreprise la moins chère, ni celle que l'on connaît.

Au final, la commission d'appel d'offres propose, au vu du rapport d'analyse, de retenir le maître d'œuvre, LP Architecte.

**Sébastien POUX** sollicite les élus afin de connaître leur avis et d'éventuelles remarques.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour retenir le maître d'œuvre LP architecte.

## **2 – Délibération sur la demande d'aide à la FNACA**

Monsieur le Maire informe les élus de la demande d'aide de la FNACA. Il rappelle que l'année précédente, une subvention avait été allouée d'un montant de 100 €.

Monsieur le Maire demande s'il existe des questions.

N'ayant pas de remarques, Monsieur le maire passe au vote

La somme de 100 € est voté à l'unanimité des membres présents.

## **3 – Délibération sur une demande d'inscription scolaire hors secteur**

**Monsieur le Maire** explique la demande d'une famille dont l'enfant est scolarisée en classe de CE2 mais va déménager sur la commune des Baccarets. Il informe que le cycle se termine et il émet la possibilité de refuser de maintenir cet enfant scolarisé sur le RPI. La maman a rédigé un mail en explique sa volonté pour que sa fille termine sa scolarité (jusqu'au CM2) au sein du RPI. Il rajoute que l'équipe enseignante a donné un avis favorable au maintien dans l'école.

Toutefois, Monsieur le maire explique qu'un accord entre les maires à savoir qu'il n'est pas possible de recevoir des enfants extérieurs aux communes adhérentes au RPI.

Il informe que dans le cas où le conseil donnerait un avis favorable au maintien de cet élève au sein du RPI, le coût pour la commune s'élèverait à 3000 € pour les deux années restantes. Il rajoute qu'à ce jour toutes les demandes ont été refusées.

**Monsieur le Maire** sollicite le conseil afin de connaître leur avis et questions.

**Aziz CHIBLI** pense qu'il faut respecter l'accord avec les autres maires du RPI.

**Monsieur le Maire** pense que le coût de 3 000.00 € pourrait être supporté par la commune mais il pose la problématique des demandes futures.

**Stéphanie COULOMB** remarque « que l'on ne peut pas dire oui à l'un et non à l'autre. »

**Monsieur le Maire** précise qu'il votera « contre » suite à son engagement vis-à-vis des autres maires.

**Sandra SAMPAIO** pense qu'il est préférable de rester avec l'accord entre les maires du Syndicat des Coteaux.

**Monsieur le Maire** informe avoir reçu en mairie, le mardi 15 février dernier, une demande de scolarisation hors commune pour une autre famille. En effet, cette famille souhaite scolariser leur enfant sur la commune de Miremont. Il rajoute avoir donné un avis favorable **sans compensation financière.**

CONTRE à l'unanimité des membres présents pour que la commune paye les frais de scolarité de cet enfant.

REFUS d'accepter cette demande hors secteur

#### **4 – Délibération sur la demande de la famille FAJAL**

**Monsieur le Maire** explique que cette famille a loué la salle des fêtes pour le week-end du 18 juin 2022 depuis l'année dernière. Cependant, le deuxième tour des élections législatives aura lieu le dimanche 19 juin 2022. Monsieur le Maire informe que cette famille souhaite bénéficier d'un tarif préférentiel étant donné qu'elle ne pourra pas utiliser la salle le dimanche 19 juin.

**Thierry BONCOURRE** s'interroge sur le tarif que demande cette famille.

**Monsieur le Maire** remarque qu'aucun montant n'a été demandé mais il rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes :

- 200 € pour les habitants de Puydaniel
- 500 € pour les associations extérieures
- 750 € pour les particuliers extérieurs à la commune

**Monsieur le maire** a proposé à cette famille de lui laisser partiellement la salle le dimanche.

**Stéphanie COULOMB** propose de lui accorder le prix de 200 €.

**Monsieur le Maire** remarque qu'il est possible de lui appliquer le tarif de 500 € car elle a la salle du vendredi au samedi et une partie du dimanche.

**Monsieur le Maire** passe au vote.

- 500 € : Sandra SAMPAIO (dont le pouvoir de Mathieu FORMOSA)
- 200 € : les autres élus présents et ayant un pouvoir

Approuvé à la majorité des membres présents pour accorder le tarif de 200 €.

**5 – Délibération sur la modalité de partage suite à la suppression de l'intérêt communautaire « conduite d'opérations de valorisation de sentiers de randonnée de son territoire, hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée » de la compétence « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Sébastien POUX.

**Sébastien POUX** explique que la Communauté de Communes a mutualisé plusieurs services. Des sentiers de randonnées vont ouvrir sur certaines communes adhérentes de la communauté.

N'ayant pas de remarques, monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**6 – Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire précise que cette délibération complète la précédente délibération. L'entretien des sentiers se fera par la communauté de communes et par le département.

**Sébastien POUX** rajoute que le sentier a été repéré il y a quelques semaines pour une pré reconnaissance. Prochainement, le fléchage va être mis en place. Il existerait 2 boucles : 1 de 7 km environ et une deuxième de 10 km. L'objectif serait d'ouvrir ces sentiers avant la fin de l'année. Il manque la signature de la convention de la part de quelques propriétaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## **7 – Délibération sur le remplacement de la borne incendie n°5**

Monsieur le maire informe que cette borne incendie se situe au bout du chemin de la famille ESPINASSE.

Suite à un contrôle du SPEHA (compétent pour l'entretien des bornes à incendie), il a été constaté un dysfonctionnement.

Le coût s'élève à 2 476,46 € TTC

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## **8 – Réflexion sur la demande du TCP (tennis)**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un mail du TCP. Sur ce courrier, le bureau du tennis s'interroge sur le devenir du tennis suite au projet de construction de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur ROUILLE et lui a assuré que l'association serait consultée sur l'état d'avancement. De plus, il informe que le TCP a des contacts pour bénéficier d'aides. Le projet se fera courant 2023. Monsieur le Maire termine en rassurant Mr ROUILLE (présent dans la salle) qu'un courrier lui sera adressé pour répondre à sa demande.

## **Questions diverses**

- **Recensement de la population** : Monsieur le Maire informe que le recensement arrive à sa fin et remarque qu'il manque encore des habitants à recenser. Il insiste sur son mécontentement.

**Aziz CHIBLI** informe qu'il manque 40 logements qui ne répondent pas. A ce jour, la commune a un taux d'avancement de 84 %.

**Monsieur le Maire** informe que le recensement est très important pour la commune. C'est manque de dotation.

- **Dates à retenir** :

- Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Elections Législatives : 12 e 19 juin 2022

- **Respect de la limitation de vitesse** : Les 30 km/h vont être remis.

- **Sentier des écoliers** : **GABRIEL Abilio** : Le sentier des écoliers est quasiment terminé. Il espère qu'il sera prêt pour la rentrée (7 mars 2022). Il manque le passage piétons mais suite aux travaux de la COLAS, il y a des imperfections.

Monsieur le Maire rajoute qu'un passage piéton doit être matérialisé au sol afin de sécuriser les enfants lors de leur traversée. Cependant, les travaux réalisés par la COLAS ne convient pas. Mr DOUGNAC doit se déplacer le vendredi 18 février pour faire un point.

**Remerciement à la famille GALY LAYBAX** pour les travaux réalisés gratuitement.

**Thierry BONCOURRE** a établi un devis pour le chemin des écoliers et remarque que, dans le cas où, la commune devait passer par une entreprise, le coût s'élèverait à environ 13 000 €.

- **Rue de la Mairie** : Renforcement de l'eau afin de raccorder les 5 projets de maisons. La route est très abîmée mais elle sera refaite courant avril.
- **Impasse du Presbythère** : La vente du passage est arrêtée suite au décès de Monsieur Jean BLANC ; La famille rencontre des problèmes de succession. Monsieur le Maire propose de continuer le projet afin que les propriétaires puissent en avoir la jouissance en attendant de régulariser la situation avec le géomètre. Toutefois, une clause de clôture démontable sera demandée. Monsieur le maire informe que la maison de « Mr REZNIKOFF » a été vendue. Le futur acquéreur va la réhabiliter et nettoyer. ;  
**Philippe MARAIS** remarque que de base, il avait été décidé de faire passer un géomètre et régler l'administratif.

Le conseil approuve pour laisser la jouissance aux propriétaires en attendant de régler l'administratif. Un courrier leur sera envoyé.

- **RPI (école)** : Monsieur le Maire constate beaucoup de gaspillage suite à la pandémie du à des absences des enfants covidés. Il rajoute qu'il y a aussi beaucoup d'impayés. A ce jour, la commune de Puydaniel compte 2 300.00 € d'impayés des familles du village. Un courrier sera adressé aux familles concernées.
- **Calendrier collecte des déchets** : Monsieur le maire rappelle, qu'à compter du 14 février 2022, un nouveau calendrier est mis en place sur l'ensemble de la commune sauf pour la route de Capens.  
Ce nouveau calendrier présente un nouveau ramassage : lundi tous les 15 jours pour le tri sélectif et le vendredi pour les ordures ménagères.
- **Journée citoyenne** : Monsieur le maire propose d'organiser d'une journée citoyenne.
- **Projet éolien** : Monsieur le Maire informe que le Président de cette association « contre ce projet » sollicite un soutien de la part de la commune, les élus et les habitants. Monsieur le Maire communique son portable dans le cas où des personnes souhaiteraient les contacter. Les élus ne souhaitent pas rédiger un courrier contre ce projet. La commune n'a pas été consulté pour l'enquête publique car le projet est à plus de 6 km.
- **Thierry BONCOURRE** félicite Abilio GABRIEL, les employés et le maire pour le travail du chemin des écoliers  
**Jérôme PUCHOIS** propose de faire réaliser par l'école un embellissement de ce sentier. **Monsieur le Maire** répond avoir sollicité la maîtresse pour ce projet. Il propose de mettre en place une boîte à idées à l'entrée de la mairie.

- **Mylène AGUILA** remercie la secrétaire, Nathalie, pour son aide sur la gazette

Séance levée à 21h21

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina <b>a donné pouvoir à Jérôme PUCHOIS</b>	Mme KUCZMA Maud <b>a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB</b>	Mme MOUSSONNE Patricia <b>Absente</b>
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu <b>a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO</b>
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme

